



CROIX DE GUERRE ET VALEUR MILITAIRE

Les « appelés du contingent » pendant la guerre d'Algérie

Ils s'appelaient les "Gusses" ou les "Max", ils étaient paysans, ouvriers, instituteurs ou autres... Les « appelés », affectés surtout à l'armée de Terre pendant leur service militaire, venaient des quatre coins de métropole pour maintenir l'ordre dans les trois départements français d'Algérie. Il y avait des pacifistes, de fervents défenseurs de l'Algérie française, des « planqués » et des « guerriers ».

En France, dans leur vingtième année, les hommes étaient déclarés « bons pour le service militaire » ou réformés par un conseil de révision. Les étudiants et soutiens de famille pouvaient demander un sursis.

Service obligatoire

La loi du 30 novembre 1950 fixe à 18 mois le service militaire obligatoire, l'objection de conscience n'étant pas encore reconnue. Cela n'empêche pas certains de manifester leur désaccord avec la guerre d'Algérie par un refus de porter les armes. Après une préparation de quelques mois, souvent en métropole, parfois directement en Algérie, le gros de la troupe effectue une préparation som-

maire au maniement des armes pour les opérations de maintien de l'ordre (les « classes »). L'ennemi est désigné : c'est le « fellagha », hors-la-loi en arabe. Quelques appelés peuvent espérer effectuer leur service en France métropolitaine. Les classes sont suivies, pour certains, d'une spécialisation (par exemple radio télégraphiste) ou d'une formation dans une école pour officiers de réserve (EOR) ou pour sous-officiers de réserve (ESOR). Il s'agit souvent des étudiants « sursitaires ». Ceux affectés en Algérie prennent la direction de Marseille en train, puis, après un court séjour au centre de transit de Sainte-Marthe, celle d'Alger ou d'Oran. La traversée dure de 19 à 24 heures, à

fond de cale, dans des navires récents (*Ville-d'Oran, Ville d'Alger* etc.) ou vieux et délabrés (*El-Mansour, Sidi-Ferruch* etc.). Sur place, chacun reçoit sa plaque d'immatriculation individuelle, à découper selon le pointillé en cas de décès. Entre 1954 et 1962, certaines classes sont rappelées après la durée légale de 18 mois. D'autres sont maintenues sous les drapeaux jusqu'à 30 mois, puis 28. Seuls les pères d'au moins deux enfants, ou ayant déjà un frère sous les drapeaux en Algérie, peuvent être exonérés.

En novembre 1961, le député de la Charente Jean Valentin soumet au vote un amendement, inspiré par le général Salan lors du putsch (22 avril 1961), visant à remplacer les appelés de métropole par des réservistes natifs des départements d'Algérie. Celui-ci est finalement rejeté.

En 1954, sur environ 50.000 soldats en Afrique du Nord (AFN), 38 % sont des appelés. En 1955, ces effectifs passent à 100.000 hommes, après le déclenchement de l'insurrection algérienne. Suite à sa visite à Alger le 6 février 1956, dite « journée des tomates », le président du Conseil Guy Mollet décide l'envoi du contingent et des « rappelés » dans les départe-



DR



CROIX DE GUERRE ET VALEUR MILITAIRE

ments d'Algérie. Les effectifs militaires montent alors à 200.000 hommes. Début 1957, le maintien sous les drapeaux de 18 à 30 mois pousse l'effectif à 400.000 hommes, puis à 450.000 en fin d'année, dont 57 % d'appelés. Entre 1952 et 1962, 1.343.000 appelés ou rappelés et 407.000 militaires d'active participent « au maintien de l'ordre en Afrique du Nord ». Parmi ces appelés, 12.000 sont déclarés « réfractaires », dont 10.831 « insoumis » (1), 886 déserteurs et 420 « objecteurs de conscience ». L'effectif total de l'armée française en 1962 (hors gendarmerie) atteint 938.000 militaires.

Face aux musulmans

Les appelés d'Algérie bénéficient d'un armement généralement plus moderne et performant que leurs adversaires. Du 19 mars au 5 juillet 1962, de nombreux appelés français, qui avaient reçu l'ordre formel des autori-

tés françaises de ne pas ouvrir le feu, sont enlevés par le Front de libération nationale (FLN). Sur l'ensemble de la guerre d'Algérie, 13.000 appelés ou rappelés sont tués aux combats, 146 prisonniers libérés et 400 portés disparus. Par ailleurs, certains sont employés comme instituteurs en zone urbaine dans les SAU (Sections administratives urbaines) ou en zone rurale dans les SAS (Sections administratives spécialisées). Ils éduquent les enfants et les femmes habitant les zones sous-administrées à majorité musulmane, principalement dans l'Est, c'est-à-dire en Kabylie, dans le département de Constantine, régions considérées comme hostiles.

Face aux pieds-noirs

Le putsch des généraux entrepris à Alger le 22 avril 1961 échoue, notamment en raison du refus du contingent d'y participer. Soutenir le putsch aurait signifié pour les appelés de prolonger leur séjour en Algérie et donc d'augmenter leurs probabilités d'y être tué, blessé ou... fait prisonnier avec les conséquences dramatiques que cela impliquait à l'époque ! Afin d'éviter le pourrissement de la situation et pour ménager les appelés qui constituent le gros des troupes françaises en Algérie, les généraux putschistes font libérer certaines classes et permettent leur rapatriement en métropole. Le cessez-le-feu est proclamé le 19 mars 1962, à la suite des accords d'Évian. En réaction, le

23 mars, des hommes de l'OAS (2) mettent en joue des appelés en patrouille dans la partie européenne du quartier de Bab-el-Oued à Alger, afin de leur subtiliser leurs armes. Une bataille rangée s'ensuit, au cours de laquelle les hommes de l'OAS sont aidés par des « pieds-noirs » (3) du quartier. Le 26 mars, une manifestation de soutien à ces mêmes pieds noirs, rue d'Isly à Alger, rassemble des Français d'Algérie, non armés. Elle vire au mitraillage des manifestants par une section d'appelés du contingent musulman du 4ème Régiment de tirailleurs algériens. Après les référendums en métropole puis en Algérie, les classes d'appelés sont progressivement démobilisées. La France accorde l'indépendance à l'Algérie le 5 juillet 1962. Ce jour-là, à Oran, la plupart des appelés ne reçurent que tardivement l'ordre d'intervenir contre les hommes du FLN en train de massacrer et d'enlever des pieds-noirs. Enfin, 4.000 appelés sont mutés dans les forces locales, constituées à 90 % de musulmans pour constituer la future armée algérienne.

Bertrand Rouvillois,
docteur en Histoire,
membre de l'ANCGVM

(1) qui ne rejoignent pas immédiatement leur affectation.

(2) Organisation de l'armée secrète, organisation politico-militaire clandestine, terroriste et partisane de l'Algérie française.

(3) Français d'Algérie.



Un appelé des transmissions, équipé d'un poste de radio AN/PRC-10 et armé d'un pistolet-mitrailleur MAT 49.

